



CdD 4 et CdD 5

COMPTE-RENDU de l'ASSEMBLEE PLENIERE du CONSEIL de DEVELOPPEMENT du lundi 28 avril 2014:

À 20h45 la séance est ouverte par Bernard BORDIER qui accueille les membres. Le présent compte-rendu reflète essentiellement les décisions prises et ne rend pas compte en détail des interventions des membres.

Le président Bernard Bordier a présenté un bilan moral de la phase 4 très positif et indique que tous les documents finaux établis puis présentés lors des trois dernières assemblées plénières seront remis prochainement à la CdC. Par ailleurs l'association de gestion du CdD de l'île de Ré présente un solde positif de 1481,33 euros qui permettra le financement du fonctionnement du début de la phase 5.

Malgré les incertitudes législatives de la réforme territoriale portée par la loi de décembre 2010 et la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM) promulguée le 27 janvier 2014 après examen par le Conseil Constitutionnel, le Conseil de Développement a **légalement** tenu dans les délais, son assemblée plénière. Elle marquait la fin de l'exercice de la phase 4 et ouvrait l'ère du CdD phase 5 (le référent de la Communauté de Communes en avait été avisé). Il y avait, en outre dans la salle 3 personnes du public ainsi que 2 journalistes)

Le nouveau Conseil est constitué de 17 membres (dont 3 étaient absents excusés). A l'invitation du président Bernard Bordier, les 14 membres présents procèdent alors à l'élection d'un nouveau bureau. Conformément au règlement intérieur, le nombre de 7 membres est retenu par l'assemblée pour constituer le bureau du CdD 5. Michel Terrasson, seul membre à avoir fait acte de candidature à la présidence du CdD est élu à main levée à l'unanimité des membres présents.

Après un tour de table où chacun exprime ses centres d'intérêts pour le travail collectif à entreprendre, le nouveau président Michel Terrasson affirme la volonté partagée par tous de faire vivre le Conseil de Développement, véritable instance d'innovation et de concertation entre acteurs socio-économiques du territoire. Tous souhaitent avec enthousiasme valoriser l'expertise citoyenne et s'investir dans des réflexions thématiques en phase avec la vie permanente sur l'île de Ré et se projeter vers l'avenir.

Force de propositions, le CdD capitalise 12 années de travail, de coproduction, d'impulsions d'idées nouvelles sur le territoire. Le CdD doit avoir une **ambition raisonnable** et a besoin d'être considéré dans ses actions pour participer positivement à la dynamique du territoire. C'est un bon moyen pour ses membres et ceux qui rejoindront le CdD (car les membres ont souhaité que **d'autres candidatures**

s'expriment pour les rejoindre) de s'enrichir mutuellement par **confrontation d'idées**.

Le CdD 5 va procéder dans les prochains jours à son organisation opérationnelle, dans la continuité des phases précédentes, mettre en place les commissions thématiques, mais en évitant de s'éparpiller et en se limitant à des objectifs tenables pour **trois périodes de 8 mois**.

Pour commencer son travail il lui faudra examiner toutes les recommandations ou suggestions effectuées par les différents conseils précédents et qui mériteraient d'être actualisées.

Notre instance existe et son prochain rendez-vous est prévu fin mai ou en juin

Le Président : Michel Terrasson.

Liste actuelle des membres

Sortants :

Bot Pierre	Ars en Ré
Boutiron Sophie	La Flotte en Ré
Cosaert Patrice	Sainte Marie de Ré
Fortier Michel	Sainte Marie de Ré
Gourmel François	La Couarde sur mer
Milano Daniel	La Flotte en Ré
<u>Noirez Patrick</u>	Le Bois Plage en Ré
<u>Paven Bernard</u>	Sainte Marie de Ré
Pinaud Daniel	La Flotte en Ré
<u>Terrasson Michel</u>	Le Bois Plage en Ré
<u>Tognet Jean Paul</u>	Rivedoux plage

Nouveaux :

Arlie Jean-Pierre	Loix
<u>Bisson Brigitte</u>	Rivedoux plage
<u>Bossuet Claude</u>	La Flotte en Ré
Guyon Didier	La Flotte en Ré
Lefant Didier	La Flotte en Ré
Martin Michel	Saint Clément des Baleines

PS les membres du bureau sont soulignés

*VOIR EGALEMENT les ARTICLES du PHARE DE Ré du 7 MAI 2014
et l'ARTICLE de SUD-OUEST du 16 MAI 2014*